

**Aperçu général de la mise en œuvre de la Résolution 1325 du Conseil de Sécurité des Nations Unies sur les Femmes, la Paix et la Sécurité dans la région des Grands Lacs :
Progrès, défis et propositions d'action**

Introduction

1. La Résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité sur Femmes, paix et sécurité (FPS) a marqué un tournant dans la promotion des droits de la femme et de la fille. Adoptée à l'unanimité le 31 octobre 2000, elle a ouvert la voie à l'adoption de neuf (9) autres résolutions¹ visant à approfondir et à élargir le champ d'application de la résolution sur les dynamiques de genre, paix et sécurité. Ces résolutions constituent le cadre normatif de promotion de l'égalité de genre, du renforcement de la participation des femmes et des jeunes filles et de leur protection, à travers toutes les phases du cycle de conflit, de la prévention jusqu'à la phase de post-conflit.
2. La Résolution 1325 reste un instrument phare, dans la mesure où elle constitue un outil de plaidoyer pour l'agenda Femmes, paix et sécurité. Elle constitue un baromètre international de mesure de l'état des droits et du degré de promotion, de protection des droits des femmes et des jeunes filles dans le monde, y compris dans la région des Grands Lacs.
3. En dépit des progrès enregistrés dans la région avec la plupart des états ayant des plans d'action nationaux, la mise en œuvre de la Résolution 1325 se heurte encore à quelques défis. Parmi ceux-ci, on note le nombre insuffisant de femmes au sein des institutions de gouvernance, de paix et de sécurité ainsi que dans la direction des partis politiques. A ceci s'ajoutent, les facteurs d'ordre structurel, sécuritaire et social tels que le déficit démocratique, la persistance des activités d'éléments armés dans certaines zones, les violences commises contre les femmes et les jeunes filles, l'impunité liée aux Violences sexuelles basées sur le genre (VSBG) ; la faiblesse des structures judiciaires et policières pour traiter les cas de victimes des VSBG ; le faible pouvoir économique des femmes et des jeunes filles, la pandémie de la COVID 19 et son impact socio-économique négatif.
4. A l'occasion du huitième sommet régional du Mécanisme régional de suivi tenu le 19 Octobre 2017, les Chefs d'Etat de la région ont encouragé le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la région des Grands Lacs à organiser des réunions régulières de suivi de la mise en œuvre de la Déclaration de la Plateforme des femmes issue de l'Accord de juillet 2016 à Goma, en République démocratique du Congo (RDC), en étroite consultation avec le Secrétariat de la Conférence internationale sur la Région des Grands Lacs (CIRGL), la Communauté de développement d'Afrique australe (SADC) et l'Union Africaine.
5. De même, à l'occasion du neuvième sommet du mécanisme régional de suivi tenu à Kampala le 8 Octobre 2018, ils ont salué la déclaration faite par la représentante des femmes de la région des Grands Lacs sur les conclusions des missions de solidarité de l'ONU, l'UA et la CIRGL menées par les femmes leaders de la plateforme au Soudan du Sud, au Burundi, en République centrafricaine et en RDC. Ils ont par la suite engagé les pays de la région à continuer de prendre toutes les mesures nécessaires pour l'instauration de la parité et veiller à ce que dans une phase transitoire, les femmes soient représentées à hauteur de 30 % minimum dans les processus politiques et de paix d'ici à 2023.

¹ 1820 (2009); 1888 (2009); 1889 (2010); 1960 (2011); 2106 (2013); 2122 (2013); 2242 (2015), 2467 (2019), and 2493 (2019)

6. En novembre 2018, les Ministres du genre des pays de la région des Grands Lacs, réunis en Ouganda avec l'appui du Bureau de l'Envoyé spécial, de la CIRGL et du Gouvernement ougandais, ont procédé au lancement du Plan d'action régional de la résolution 1325. Ce plan régional propose un cadre de promotion des objectifs relatifs à la femme, la paix et la sécurité dans la région, en insistant particulièrement sur la participation mais aussi sur la protection des femmes, par la mise en place de mesures d'intensification des poursuites judiciaires comme moyen de dissuasion contre les violences sexuelles et sexistes et visant la cessation de l'impunité.

7. Le Bureau de l'Envoyé spécial, le Conseil consultatif et la Commission de consolidation de la paix des Nations Unies ont souligné en juin 2020, l'importance des femmes et des jeunes en tant que vecteurs de changement. Les femmes, en effet, sont appelées à jouer un rôle essentiel dans la consolidation de la paix et à participer pleinement dans les efforts visant à renforcer la coopération économique qui sont des facteurs clés pour une stabilité régionale.

8. Au moment où nous célébrons le 20^e anniversaire de ladite résolution, il nous revient de jeter un regard rétrospectif, apprécier les progrès enregistrés ainsi que les défis à relever en vue de formuler des recommandations visant à renforcer la participation effective des femmes et des jeunes filles à l'ensemble des processus de prévention des conflits et de recherche de la paix.

Etat des lieux de la mise en œuvre de la Résolution 1325 et les actions menées par le Bureau de l'Envoyé spécial en collaboration avec les Garants de l'accord-cadre et la société civile

9. *S'agissant de la participation politique*, plusieurs pays de la région ont intégré le quota de 30 % dans leurs constitutions et font la fierté de la région et de toute l'Afrique. Il s'agit du Rwanda qui a dépassé la barre des 60% de représentation et est aujourd'hui le premier au niveau mondial, de la Tanzanie qui avoisine les 40%, du Burundi qui atteint plus de 36%, de l'Ouganda avec 35% ainsi que de l'Angola avec 30%.

10. Un nombre croissant de femmes occupent des postes de direction au sein de l'exécutif et du législatif. Certains états membres de la région figurent parmi les 25 premiers pays au monde avec la plus forte représentation de femmes dans les parlements. La moyenne pour la représentation des femmes à l'Assemblée nationale est de 27.5% ; pour les sénats 25.5% et cadres du gouvernement 27%. La plupart des états ont des plans d'action nationaux à l'exception de la Zambie et de la Tanzanie. A cet égard, le Gouvernement de la Tanzanie, avec l'appui de l'ONUFEMMES et de la Fondation Nyerere, est en voie d'élaborer un plan d'action national pour la mise en œuvre de la Résolution 1325 (2000).

11. Depuis la signature de l'Accord-cadre, le Bureau de l'Envoyé spécial, en collaboration avec l'UA et la CIRGL, a entrepris des actions visant à renforcer le plaidoyer pour la mise en œuvre de ladite Résolution 1325. Parmi celles-ci, les plaidoyers et les missions de solidarité des femmes chefs de file du conseil consultatif pour les femmes, la paix et la sécurité. L'objet de ces missions est de promouvoir l'adoption du quota minimum de 30 % de femmes dans les postes électifs pour garantir une participation effective des femmes pour les pays qui ne l'ont pas encore fait mais aussi, à encourager les femmes à s'organiser en un mouvement solidaire capable de mener un plaidoyer fort en faveur des réformes des lois et politiques tenant en compte l'intégration des femmes dans les processus de paix, de prise de décision et électoraux, conformément à la Résolution 1325 (2000).

12. De même, le Bureau a, pour la première fois, associé une femme leader au sommet des chefs d'état en la personne de S.E. Mme. Catherine Samba-Panza qui, au nom des femmes de la région, a prononcé une déclaration plaidant pour une plus forte mobilisation politique en faveur d'une participation effective des femmes à la vie politique et à la parité absolue aux processus de paix dans la région des Grands Lacs.

13. Dans le cadre de la collaboration avec l'UA, co-garante de l'Accord-cadre et dans la perspective des élections dans la région des Grands Lacs ainsi que les enjeux que celles-ci représentent pour la région, le Bureau de l'Envoyé spécial et le Département politique de l'UA, ont conjointement organisé les 12-13 novembre 2019, un atelier régional sur la participation, la représentation et la protection des femmes dans les processus électoraux de la région des Grands Lacs. Cet atelier s'est déroulé au siège de l'Union Africaine, et avait comme objectif d'encourager une participation active et effective des femmes à la gouvernance démocratique et aux processus de consolidation de la paix. Cette rencontre a vu la participation des organes de gestions électoraux (OGE), les pouvoirs exécutifs et législatifs des pays signataires de l'accord-cadre. Il a été noté que la violence à l'égard des femmes en politique demeure un défi à la participation. De même, les femmes sont quelques fois sous représentées à tous les niveaux du cycle électoral. Les participants ont fait une série de recommandations au titre desquelles un appel a été lancé à l'endroit de l'UA, de l'ONU, de la CIRGL et de la SADC à poursuivre des initiatives conjointes de bons offices pour promouvoir un processus électoral inclusif qui garantisse les droits des femmes dans les pays qui se préparent aux élections.

14. C'est dans ce contexte que le Bureau de l'Envoyé spécial et ONU-Femmes ont dépêché au Burundi, du 02 au 04 mars 2020, une mission du Conseil consultatif élargie au Forum régional des Femmes et des Jeunes de la CIRGL ainsi que le COCAFEM-GL. L'objet de cette mission de plaidoyer était de s'assurer que les femmes soient impliquées et engagées dans le processus électoral et soient prises en compte dans la constitution des listes bloquées au niveau communautaire où les quotas minima de 30 % ne sont pas prévus. La mission a sollicité l'appui des hautes autorités burundaises pour une intégration des femmes au sein du processus électoral en créant les conditions favorables et assurer leur protection contre les violences éventuelles, en particulier celles qui auraient une incidence sur leur participation effective et seraient préjudiciables à celle-ci à travers tout le processus électoral.

15. **Concernant la protection et la prévention**, au niveau national, les Etats membres de la région ont mis en place un arsenal juridique qui régit la lutte contre les violences sexuelles. Certains Etats ont initié des Cours et Tribunaux spécialisés pour la repression des auteurs des VSBG et disposent de mécanismes pour la prise en charge holistique des survivantes. Il s'agit notamment de la RDC, de la Zambie, du Rwanda, du Burundi, du Sud-Soudan, ainsi que de la République centrafricaine. Cependant, la présence de groupes armés dans certaines zones de l'Est de la RDC et leurs actions contre les populations civiles notamment les femmes et les jeunes filles, ainsi que la recrudescence des violences sexuelles et sexistes restent une source majeure de préoccupation.

16. Le Bureau de l'Envoyé spécial et son conseil consultatif restent saisis de la question de prévention et de protection des femmes et des jeunes filles. La prévention de toutes les formes de violence à l'égard des femmes et leur protection demeurent un pilier central de la stratégie du Conseil consultatif pour FPS et des partenaires au développement.

17. Le 27 novembre 2019, La CIRGL, la COCAFEM/GL, la Direction suisse du développement et de la coopération, Care International, le Bureau de l'Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Région des Grands Lacs et celui de l'Envoyée spéciale pour la prévention des violences sexuelles en période de conflits, ont organisé à Brazzaville une consultation de haut niveau des ministres en charge du Genre et de la Justice des États membres de la CIRGL. La réunion a proposé une loi-type et un guide destiné aux Etats membres de la CIRGL qui le souhaitent, pour la création de tribunaux spéciaux, de sessions et de procédures spéciales permettant d'accélérer le traitement des questions de violences sexuelles et basées sur le genre, conformément au paragraphe 8 de la

Déclaration de Kampala. Un guide destiné à accélérer le traitement pénal des questions de violences sexuelles et fondées sur le genre a aussi été développé et des décisions et recommandations relatives à l'évaluation de la mise en œuvre de la Déclaration de Kampala ont été adoptées.

18. Le rôle de la société civile et des médias dans la sensibilisation sur la reddition de la justice, la prévention et l'alerte précoce est également important. C'est dans ce contexte que les garants de l'Accord-cadre ont renforcé la coopération avec les fora de la CIRGL et avec les OSC de la région notamment COCAFEM et FFC. A cet égard, les consultations tenues les 13-14 Décembre 2019 entre les OSC et les garants ont mis en relief, entre autres, les défis liés à la lutte contre les VSBG, dont entre autres, le manque de données statistiques et de témoignage sur les cas de VSBG.

19. **Sur le plan du relèvement**, il convient de noter que les femmes occupent une place importante dans l'agriculture et le commerce transfrontalier et leur autonomisation économique en tant qu'opératrices économiques et entrepreneurs sont des facteurs essentiels concourant à la paix et à la stabilité dans la région. Toutefois cette place qu'elles occupent dans ces secteurs, ne fait pas d'elles des partenaires de taille dans les chaînes de valeur régionales. C'est ainsi que le Bureau de l'Envoyé spécial, dans le cadre des préparatifs de la conférence sur l'investissement du secteur privé devant se tenir en 2021 à Kigali, a contribué à mobiliser les femmes à se mettre en réseau en vue de favoriser un partenariat stratégique dans la perspective de ladite conférence régionale et au-delà.

Les Femmes, la paix, la sécurité dans le contexte COVID et les efforts de l'Envoyé spécial et du Conseil consultatif

20. Les questions de l'Egalité de genre et des droits des femmes revêtent une importance capitale au moment où l'on commémore le 20^e Anniversaire de la Résolution 1325 et au moment où l'Envoyé spécial s'engage résolument, à proposer une stratégie des Nations Unies pour la région des Grands Lacs. Cette stratégie compte faire des principes de FPS une priorité dans le renforcement de la synergie d'efforts avec les partenaires nationaux, régionaux et internationaux. Ceci, en vue de promouvoir la participation effective et significative des femmes aux processus politiques, et aux efforts de paix et de médiation dans la région en vue de préserver les acquis déjà enregistrés dans la région pour la mise en œuvre de la Résolution 1325 (2000) et faire de la femme et de la jeune fille des actrices de changement dans une région des Grands Lacs qui se veut inclusive et prospère.

21. L'intégration de la dimension genre dans la réponse à l'impact de la COVID-19 fait partie des axes prioritaires du Bureau de l'Envoyé spécial et des membres du Conseil consultatif, ce conformément à la résolution 2532 (2020).

22. Le 12 Mai 2020, le Conseil consultatif pour la FPS dans la région des Grands Lacs a tenu sa 12^{ème} session en vidéo conférence. Celui-ci a lancé un appel à l'endroit des dirigeants de la région afin qu'ils prennent en compte la dimension genre dans leurs plans de réponses à la pandémie du COVID-19. Le Conseil a attiré l'attention des Etats sur les effets dévastateurs de cette pandémie sur l'économie et partant sur les ménages dans des contextes de conflit. Le Conseil a exprimé sa préoccupation sur la recrudescence des violences à l'égard des femmes et des jeunes filles et de l'augmentation du taux de chômage et de pauvreté.

23. Face aux risques posés par la crise sanitaire et au regard des objectifs de développements durable pour 2030, le Bureau de l'Envoyé spécial a organisé une série de tables rondes, le 28 juillet 2020 ainsi que les 11 et 20 Août 2020, afin d'examiner la mise en œuvre de programmes destinés aux femmes, la paix et la sécurité dans le contexte de crise sanitaire mondiale et ses effets négatifs et disproportionnés sur les femmes et les jeunes filles.

Le processus consultatif a mis à contribution des femmes entrepreneures, des représentants des états, de la société civile, des organisations régionales et financières, des milieux académiques et a permis d'identifier quelques mesures concrètes relatives au volet participation politique, relèvement économique mais également dans le domaine de la protection et de la prévention en vue de minimiser l'impact de la COVID-19.

24. Une réunion au niveau politique de la Commission de consolidation de la paix des Nations Unies est prévue le 4 Novembre 2020 pour la présentations des conclusions des tables rondes avec pour objectif d'identifier à court et moyen terme, des projets à impact rapide de consolidation de la paix notamment des projets visant à la réduction de violences communautaires et contribuant à la cohésion sociale ; la promotion du rôle des femmes dans les processus de médiation communautaire et régionale, ainsi que le renforcement des capacités des femmes et jeunes opérant dans le commerce transfrontalier.

Les activités en perspective

25. Les pays de la région des Grands Lacs ont connu d'importants développements. En effet, on assiste à une avancée appréciable de la stabilisation politique des pays jadis affectés par des crises internes. A titre d'exemple, on note une convergence sur l'ultime nécessité de neutraliser les groupes armés au sein de la région comme en témoigne le récent mini-sommet de Goma le 7 Octobre 2020. L'année 2020 aura été une année de renforcement du processus démocratique de manière pacifique, marquée par la conclusion d'accord de paix dans certains pays et la volonté de coopération entre les états en vue de minimiser les impacts de la pandémie dans la région.

26. Au regard des efforts de consolidation de la paix et face aux effets de la crise sanitaire, une approche inclusive au niveau national et régional gagnerait en pertinence si le principe de l'égalité de genre et la promotion du droit des femmes reste au cœur des approches et des stratégies dans la région. La pandémie de la COVID-19 offre des opportunités pour la région de repenser l'implication et le rôle de la femme et de la jeune fille dans la gouvernance, de renforcer leurs rôles dans les communautés et dans les instances décisionnelles de la région pour la promotion de la paix, de la stabilité et du développement économique.